

**NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE
DES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2025
(COMPTE FINANCIER UNIQUE)**

Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique (CFU) et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements a été publié au JORF n°0306 du 31 décembre 2025.

Il précise les conditions d'application de l'ordonnance n°2025-526 relative à la généralisation du compte financier unique et modifie la partie réglementaire du code général des collectivités locales (CGCT).

Le CFU qui remplace désormais le compte de gestion et le compte administratif devient obligatoire à partir des comptes de l'exercice 2026, soit une production du CFU au plus tard au premier semestre 2027 (avant le 30 juin 2027) pour toutes les collectivités locales.

Dans le cadre d'un partenariat actif avec le service de gestion comptable de Vincennes, la Ville a souhaité mettre en place le CFU (en remplacement du compte de gestion et du compte administratif) dès l'exercice 2025.

La synthèse des réalisations financières de l'exercice 2025 est présentée dans le tableau suivant (mouvements réels hors mouvements d'ordre) :

Montants (en M€)	CA 2024	CA 2025	Variation
1-SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles de fonctionnement	89,208	97,320	+9,1%
Recettes de gestion courante	83,923	85,377	+1,7%
<i>Dont impôts et taxes</i>	<i>65,107</i>	<i>66,178</i>	<i>+1,6%</i>
Dépenses réelles de fonctionnement	76,193	76,202	0,0%
Dépenses de gestion courante	68,630	68,586	-0,1%
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>42,220</i>	<i>42,959</i>	<i>+1,7%</i>
2-SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	16,306	15,048	-7,7%
Dotations et subventions	3,816	3,920	+2,6%
Emprunt globalisé	2,000	1,458	-27,1%
Reports de recettes	7,320	5,421	***
Dépenses réelles d'investissement	23,920	27,243	+13,9%
Dépenses d'équipement	14,371	16,302	+13,5%
Amortissement en capital de la dette	2,962	3,005	+1,5%
<i>Reprise solde N-1</i>	<i>6,534</i>	<i>7,895</i>	<i>***</i>
Reports de dépenses	9,141	5,291	***
3-RÉSULTAT DE L'EXERCICE	+3,659	+9,052	+147,4%

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260609-DEL23AF090626-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

I-L'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont égales à 97,320 M€ en 2025, soit un taux de réalisation de 109,3% en 2025 (100,5% en 2024). La variation des recettes de gestion courantes est égale à +1,4% au CA 2025 (+2,8% au CA 2024), soit une variation sur l'exercice de +1,454 M€.

La hausse du taux de réalisation en 2025 s'explique principalement par la cession foncière de l'immeuble du 5-11 rue Pierre Semard (ex. CTM) pour un montant de 8 M€ hors taxes (réalisation d'une recette de fonctionnement avec inscription en section d'investissement conformément à l'instruction budgétaire M57).

Exercice budgétaire 2025 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux
RECETTES RÉELLES	89.024	97.320	109,3%
Recettes de gestion courante	85.081	85.377	100,3%
Impôts et taxes (R73)	65.656	66.178	100,8%
Dotations et participations (R74)	11.798	11.401	96,6%
Produits des services et du domaine (R70)	5.498	5.634	102,5%
Autres produits de gestion courante (R75)	2.129	2.164	101,7%
Produits financiers (R76)	0	20	***
Atténuation de charges (R013)	110	159	***
Produits exceptionnels (R77) (*)	3	8.034	***
Reprise sur provision	170	70	***
Excédent N-1 (R002)	3.659	3.659	***
RECETTES D'ORDRE	2.640	2.651	***
RECETTES TOTALES	91.664	99.971	***

() – Cession du CTM 5-11 rue Pierre Semard pour 8 M€ hors taxes*

L'excédent budgétaire de réalisation 2025 des recettes de gestion courante représente un montant de +296 k€ et provient principalement des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) pour +491 k€.

1) Impôts et taxes 66,178 M€
Variation 2024/2025 +1,6%

Les recettes fiscales encaissées sont égales à 66,178 M€ pour l'exercice 2025.

Le produit de la fiscalité directe (article 73111) est désormais limité, depuis 2021, aux taxes foncières, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et à la compensation versée par l'Etat pour la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

Cela représente un montant total de 47,796 M€ en 2025 contre 47,422 M€ en 2024 (+0,8%). La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des taxes foncières a été égale à +1,7% en 2025.

Ce montant de 47,796 M€ en 2025 comprend les recettes suivantes :

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260609-DEL23AF090626-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

- Taxes foncières.....31,629 M€
- Compensation de THRP (GTH)15,170 M€
- THRS (résidences secondaires) majorée de 25%0,997 M€

Pour mémoire, il convient de rappeler que le produit de fiscalité inscrit au BP 2024 a été légèrement corrigé à la baisse au BS 2025 (-126 k€) en fonction de la notification des bases fiscales intervenues en mars 2025.

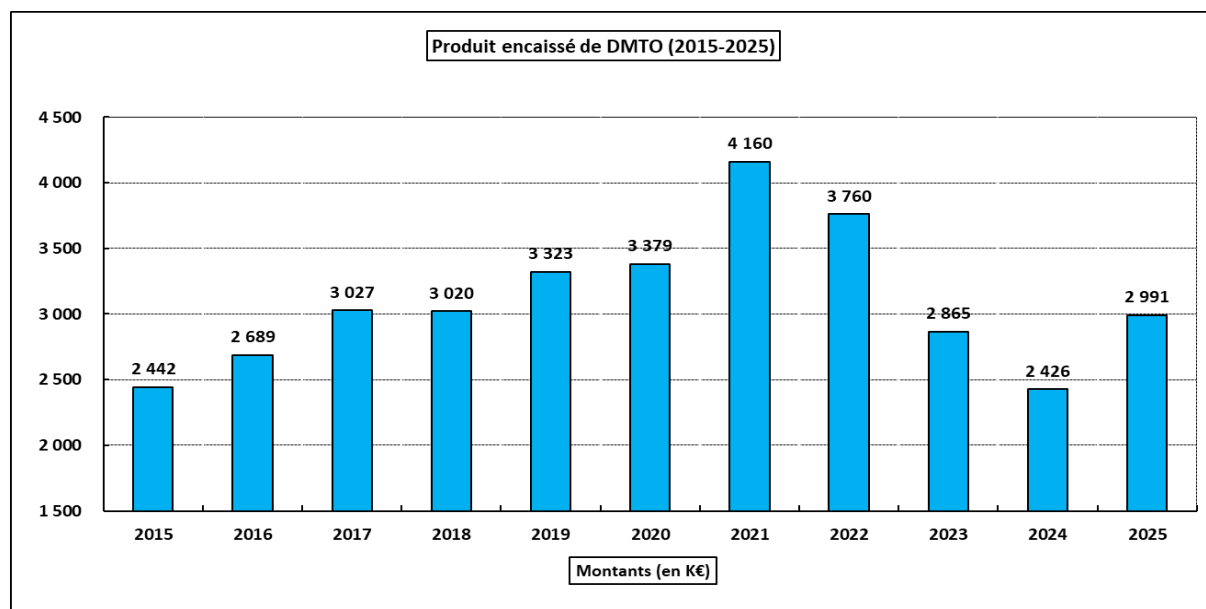
Les rôles supplémentaires de fiscalité locale (article 73118) encaissés sur l'exercice 2025 s'élèvent à 64 k€.

Le transfert de la fiscalité économique (CVAE à la Métropole du Grand Paris et CFE au territoire ParisEstMarne&Bois) est compensé depuis 2016 par l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) versée par la MGP qui est égale à 13,565 M€ pour 2025, soit environ 20% du total des recettes fiscales. Ce montant est « soclé » et sans indexation annuelle.

Les autres recettes de fiscalité indirecte sont constituées de :

- les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)2,991 M€
- la taxe sur l'électricité887 k€
- les droits de voirie264 k€

Le tableau suivant présente l'évolution des encaissements de DMTO sur la période 2015-2025. Après un point bas en 2024 avec un niveau de 2,426 M€, le montant des DMTO encaissé sur l'exercice 2025 remonte à près de 3 M€.



Par ailleurs, la Ville est redevenue éligible au FSRIF en 2024 pour un montant de 612 k€ en 2025.

Au total, l'excédent de recettes fiscales par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2025 est égal à +522 k€.

2) Dotations et participations	11,401 M€
Variation 2024/2025	-7,1%

La dotation forfaitaire de DGF s'élève à 6,527 M€ en 2025 contre 6,636 M€ en 2024 (-108 k€). En 2025, la DGF représente 57% du montant total des dotations et participations encaissées.

La hausse de la dotation de DGF entre 2023 et 2024 s'explique principalement par la baisse de la population communale (-75 k€) et l'effet de l'écêtement annuel de la dotation forfaitaire mis en place depuis 2015 (-32 k€).

Les compensations fiscales versées par l'État sont égales à 644 k€ pour les exonérations de taxes foncières :

* Réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels.....	592 k€
* Exonération de longue durée pour les logements sociaux	42 k€
* Exonération pour les personnes de condition modeste	11 k€

Les autres dotations versées par l'Etat en 2025 sont constituées de :

- la Dotation Générale de Décentralisation	181 k€
- la Dotation pour les Titres Sécurisés (Passeports et CNI)	87 k€
- le FCVTV (dépenses d'entretien 2023)	20 k€
- la dotation de recensement.....	11 k€
Soit un total de	299 k€

Hors dotations, les subventions versées par l'Etat s'élèvent à 86 k€ en 2025 dont 41 k€ au titre de la nouvelle dotation instituée en 2025 pour l'accueil du jeune enfant, 20 k€ au titre de la participation versée par DRJS (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports) au titre du dispositif « colos apprenantes » pour les mini-séjours camping organisés pendant l'été 2025, et 18 k€ pour la prise en charge du service minimum d'accueil dans les écoles communales.

Hors dotations et subventions de l'Etat, les autres participations encaissées par la ville s'élèvent à 3,783 M€ pour 2025. Elles concernent, essentiellement, les EAJE (2,257 M€), les centres de loisirs (1,061 M€), les services aux personnes âgées (SMAD et portage de repas à domicile) (370 k€).

Ces recettes proviennent principalement de la CAF (2,257 M€) et du Conseil Départemental (372 k€).

Les subventions versées par la CAF sur l'exercice 2025 s'élèvent à :

- Prestation de Service (CTG).....	3,318 M€
<i>Dont EAJE (Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants)</i>	<i>2,141 M€</i>
<i>Dont ALSH (Accueil des Loisirs Sans Hébergement)</i>	<i>1,061 M€</i>
<i>Dont Aides à la famille (LAEP, Ludothèque et RAM/RPE)</i>	<i>0,116 M€</i>

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260609-DEL23AF090626-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Enfin, les participations versées par les communes pour les élèves extérieurs scolarisés à Maisons-Alfort s'élèvent à 51 k€ en 2025.

3) Produits des services et du domaine 5,634 M€
 Variation 2024/2025 +2,7%

Les produits des services (participations facturées) sont égaux à 4,817 M€ au CA 2025 contre 4,744 M€ au CA 2024 (+1,5%), soit une hausse inférieure à 100 k€ (+73 k€). Les tarifs des participations familiales ont été revalorisés de +1,68% au 1^{er} septembre 2025.

93% des participations familiales concernent 7 services municipaux :

Secteur (en k€)	CA 2024	CA 2025	Variation
Cantines scolaires	1.423	1.449	+1,8%
Centres de loisirs	1.067	1.158	+8,5%
Crèches municipales	870	836	-3,9%
SMAD	434	416	-4,2%
Centre Aquatique	236	261	+10,6%
Classes de découvertes	202	208	+3,0%
Conservatoire Municipal	194	187	-3,6%
TOTAL	4.426	4.515	+2,0%

Les redevances d'occupation du domaine public communal s'élèvent à 571 k€ en 2025 dont 356 k€ pour l'occupation de la base vie de la SGP au stade Hébert au titre des travaux de la gare du Vert-de-Maisons du Grand Paris Express (2016-2026).

Les redevances d'occupation versées par le SIPPAREC au titre des différents réseaux (électricité et télécom) s'élèvent à 180 k€ pour 2025.

Les autres recettes concernent notamment :

- les concessions funéraires121 k€
 - les recettes de stationnement payant du parking d'Alfort.....72 k€
 - le remboursement de frais par divers redevables38 k€
 - le reversement des recettes publicitaires (guide pratique 2025).....14 k€

4) Autres produits de gestion courante 2,164 M€
 Variation 2024/2025 N.S.

Ces recettes sont égales à 2,164 M€ en 2025.

Les recettes courantes diverses à caractère exceptionnel ont représenté un montant total de 1,556 M€ en 2025 et concernent :

* le solde concernant l'indemnisation versée via la CARPA pour le sinistre en garantie décennale survenue au centre aquatique en septembre 2008 (Jugement du TA de Melun en avril 2024)..... 1,382 M€

Elles sont également constituées des revenus des immeubles à hauteur de 371 k€ en 2025, à savoir :

* les salons du Moulin Brûlé	174 k€
* les locaux d'activité (La Poste/APSI/RATP)	104 k€
* les logements privés (versement ESH par convention)	53 k€
* les lignes d'eau au centre aquatique (clubs sportifs).....	36 k€
* les salles du Temps Libre (Cubizolles)	3 k€

Les redevances versées par les concessionnaires sont égales à 119 k€ en 2024 : 59 k€ par la SEMACO pour la DSP des marchés alimentaires (2012-2027), 55 k€ par DECAUX au titre du mobilier urbain et 6 k€ au titre de la concession de la Maison de l'Environnement.

5) Atténuation de charges.....0,159 M€

Il s'agit des remboursements de rémunérations de personnel (56 k€) et de charges sociales (101 k€).

6) Produits exceptionnels (cessions foncières).....8,034 M€

Il s'agit des cessions foncières et d'immobilisations réalisées sur l'exercice 2025 (8 M€ hors taxes pour l'immeuble du 5-11 rue Pierre Semard en octobre 2025, 15 k€ pour une place de parking extérieur au 51 avenue Foch, et 19 k€ pour des cessions diverses).

Des reprises sur provision à hauteur de 70 k€ ont été réalisées pour les admissions en non-valeur sur l'exercice 2025.

Enfin, la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 au BS 2025 représente un montant de 3,659 M€.

B- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales à 76,202 M€ en 2025 contre 76,193 M€ en 2024, soit un taux de réalisation de 98,0% en 2025 (99,1% en 2024). La variation des dépenses de gestion courante s'élève à -0,1% au CA 2025.

Exercice budgétaire 2025 (k€)	Prévisions	Réalisations (2)	Taux
DÉPENSES REELLES	79.245	76.202	98,0%
Dépenses de gestion courante	70.095	68.586	97,8%
<i>Dont Charges de personnel (D012)</i>	<i>43.181</i>	<i>42.959</i>	<i>99,5%</i>
<i>Dont Charges à caractère général (D011)</i>	<i>19.399</i>	<i>18.196</i>	<i>93,8%</i>
<i>Dont Charges de gestion courante (D65)</i>	<i>7.516</i>	<i>7.432</i>	<i>98,9%</i>
Atténuation de produits (D73)	7.051	7.051	100,0%
Charges financières (D66)	515	464	90,0%
Charges exceptionnelles (D67)	3	0	***
Dotations aux provisions (D68)	100	100	***
DÉPENSES D'ORDRE (1)	12.418	9.852	***
DÉPENSES TOTALES	91.664	86.054	***

(1) – Le virement à la SI reste une dépense prévisionnelle en M57

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260609-DEL23AF090626-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Au total, l'excédent budgétaire de réalisation des dépenses de gestion courante représente un montant de 1,509 M€ en 2025 contre 657 k€ en 2024.

1) Dépenses de gestion courante.....68,586 M€
Variation 2024/2025 -0,1%

Les dépenses de gestion courante représentent un montant de 68,586 M€ en 2025 contre 68,630 M€ en 2024 (90% des dépenses réelles de l'exercice 2025), soit une variation de -0,1%. Elles regroupent les dépenses suivantes :

- Charges de personnel (traitements et cotisations).....42,959 M€
Variation 2024/2025 +1,7%

Les charges de personnel sont réalisées à hauteur de 99,5% en 2025. La hausse de ces dépenses sur l'exercice 2025 (63% des dépenses de gestion courante) s'élèvent à +738 k€.

- Charges à caractère général 18,196 M€
Variation 2024/2025 -5,7%

Ces dépenses sont constituées essentiellement des dépenses de fournitures, de fluides (eau, électricité, géothermie et gaz), d'entretien courant pour les bâtiments communaux et de prestations de services. Les fluides représentent un montant total de 3,663 M€ en 2025 contre 4,609 M€ en 2024.

Les charges à caractère général sont réalisées à hauteur de 93,8% en 2025.

- Autres charges de gestion courante 7,431 M€
Variation 2024/2025 +4,4%

Ces dépenses augmentent de +4,4% et sont réalisées à 98,9% en 2025 comme en 2024. Elles comprennent notamment :

* Subventions versées aux associations.....3,015 M€
* Contingent incendie BSPP1,417 M€
* Contribution au FCCT (territoire Paris Est Marne & Bois).....1,083 M€
* Participations écoles privées maisonnaies0,732 M€
* Indemnités et cotisations élus0,460 M€
* Subvention et reversement des concessions funéraires au CCAS0,363 M€

2) Atténuations de produits.....7,051 M€
Variation 2024/2025 +3,5%

Les reversements de recettes concernent :

* FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).....6,100 M€
* FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)0,947 M€
* Autres reversements de fiscalité locale5 k€

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260609-DEL23AF090626-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

3) Charges financières	0,464 M€
Variation 2024/2025	-10,1%

Les charges financières sont égales à 464 k€ en 2025 contre 516 k€ en 2024. Elles regroupent les dépenses suivantes :

- les intérêts de la dette communale	487 k€
- les intérêts de la ligne de trésorerie	4 k€
- les commissions bancaires diverses.....	5 k€
- les ICNE de l'exercice 2024	-32 k€

Depuis 2006, seul le solde réel entre le montant des ICNE de l'exercice N-1 et celui des ICNE de l'exercice N est, désormais, comptabilisé en dépense au compte 66112 de l'exercice N.

Dans le cas d'une baisse des ICNE entre N-1 et N, la dépense comptabilisée au CA de l'exercice N peut donc être négative. C'est le cas pour l'exercice 2025 puisque le montant des ICNE varie de 138 k€ en 2024 à 106 k€ en 2025, soit une dépense réelle de -32 k€. Cette variation s'explique par la baisse des taux d'intérêt monétaires sur l'année 2025.

Hors ICNE, les intérêts financiers de la dette communal évoluent de 544 k€ en 2024 à 487 k€ en 2025 (-10,5%).

Les crédits correspondants à la réserve pour dépenses imprévues de 1,481 M€ constituée sur l'exercice 2025 (BS + DM) sont annulés au CA 2025.

II-L'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont égales à 15,048 M€ en 2025, soit un taux de réalisation de 65,0% (hors cessions foncières).

Exercice budgétaire 2025 (k€)	Prévisions	Réalisations (3)	Taux
RECETTES RÉELLES	23.412	15.048	65,0%
Recettes propres	6.656	3.917	61,3%
Dotations et fonds divers (R10-R1068)	2.609	2.612	100,1%
Subventions d'investissement (R13)	3.780	1.305	34,5%
Cessions foncières (1)	267	***	***
Emprunts et dettes assimilées (R16)	7.000	1.458	20,8%
Autres recettes (R27)	34	0	***
Résultat capitalisé N-1 (R1068)	9.637	9.637	***
RECETTES D'ORDRE (2)	12.435	9.868	***
RECETTES TOTALES	35.846	24.916	***

(1) – Les cessions foncières sont inscrites budgétairement en investissement et réalisées en fonctionnement

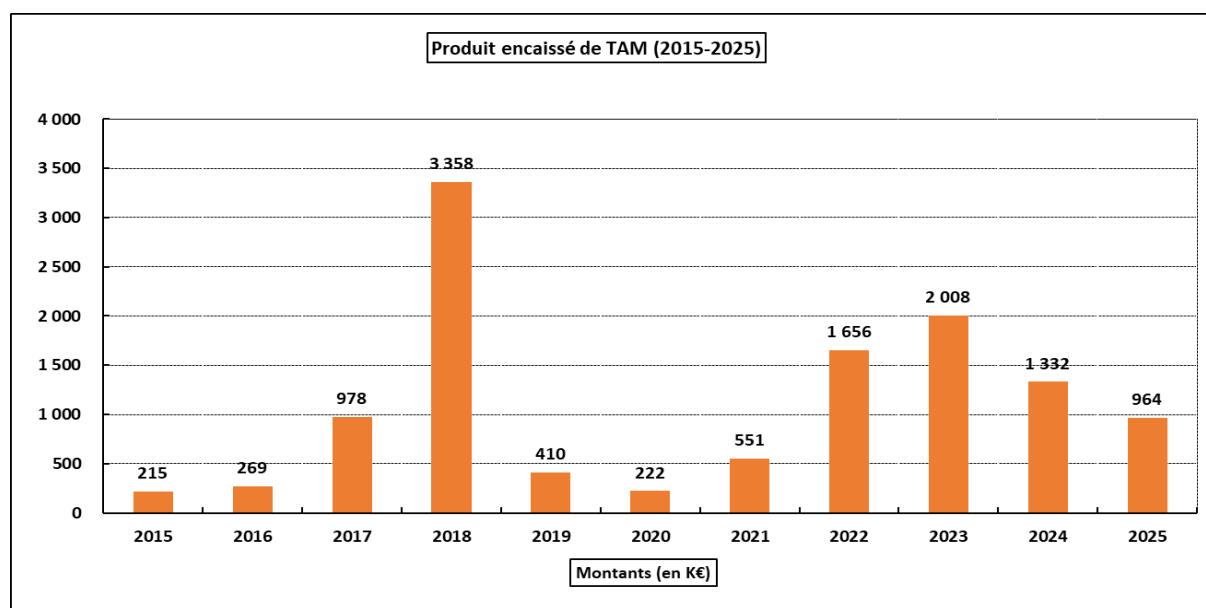
(2) – Le virement de la SF reste une dépense prévisionnelle en M57

(3) – Hors RAR de recettes d'investissement et cessions foncières

1) Dotations et fonds divers2,612 M€

La dotation attribuée au titre du FCTVA est égale à 1,648 M€ pour 2025 au titre des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2023 (Récupération en N+2).

La taxe d'aménagement encaissée s'élève quant à elle à 964 k€. Le produit encaissé de TAM a évolué comme suit sur la période 2015-2025 :



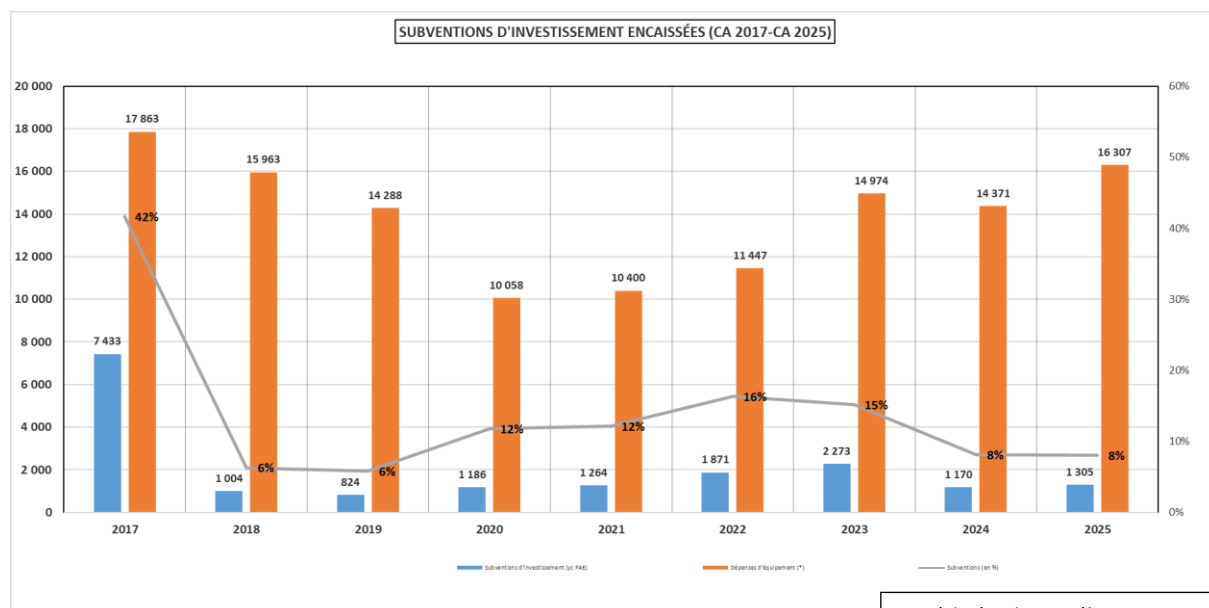
(*) – 2018 TAM Projet de Gare GPE (ligne 15 sud) du Vert de Maisons pour 2,842 M€

2) Subventions d'investissement 1,305 M€

Les subventions d'investissement encaissées en 2025 concernent :

* Région d'Ile-de-France	538 k€
- Rénovation du NECC (Contrat Régional 2024) (avance)	315 k€
- Vidéoprotection 75 caméras (solde 45%)	223 k€
* État	466 k€
- Amendes de police (exercice 2024)	350 k€
- Toiture élémentaire Raspail (DSIL 2024)	108 k€
- Végétalisation des cours d'école GS Parmentier (DSIL 2024) (30%)	9 k€
* Ile-de-France Mobilités	151 k€
- Travaux de voirie ligne de bus 107 (acompte 60%)	120 k€
- Travaux de voirie ligne de bus 372 (100%)	31 k€
* FIPD	100 k€
- Déploiement de la vidéoprotection dans l'espace public (FIPD 2024)	100 k€
* Département du Val-de-Marne	20 k€
- Plan 50.000 arbres (100%)	20 k€
* CAF 94	15 k€
- Fonds de modernisation des EAJE exercice 2023 (100%)	15 k€
* Fédération Française de Tennis (FFT)	15 k€
- Réfection de 2 courts de tennis en terre battue (Tennis Cubizolles)	15 k€

Sur la période 2017-2025, le montant des subventions d'investissement encaissées représente un montant total de 18,3 M€, soit en moyenne 14% des dépenses d'équipement réalisées :



Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260609-DEL23AF090626-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

3) Opérations pour compte de tiers.....0,036 M€

Cette recette de 36 k€ correspond à la refacturation à la Préfecture de Police de Paris des travaux supplémentaires au titre du nouveau commissariat de Police Nationale avenue de la République pour un montant total de 84 k€ (délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025).

4) Emprunts et dettes assimilées1,458 M€

La mobilisation d'emprunt globalisé sur l'exercice 2025 correspond à la mobilisation réalisée en août 2025 du contrat d'emprunt (n°264) signé avec la CDC en novembre 2024 (amortissement annuel sur 20 ans avec un taux d'intérêt adossé sur Livret avec marge de 0,60%) et reporté sur l'exercice 2025 pour un montant de 1,458 M€.

5) Reports de recettes de l'exercice 2025

Les reports de recettes (ou restes à réaliser) sont égaux à 5,421 M€.

Il s'agit des crédits inscrits pour des opérations engagées ou terminées et pour lesquelles des subventions ont été notifiées mais non encore encaissées et du produit d'emprunt globalisé non mobilisé sur l'exercice.

Les subventions d'investissement reportées s'élèvent à 2,529 M€ et concernent :

*** Région Ile-de-France 1.018 k€**

- Contrat d'Aménagement Régional (CAR).....635 k€
Dont Square René Coty.....550 k€
Dont NECC135 k€
- Poste de Police Municipale/CSU333 k€

*** État..... 562 k€**

- DSIL 2023 Menuiseries GS Parmentier (solde)78 k€
- DSIL 2024 Toiture de l'élémentaire Raspail251 k€
- DSIL 2024 Végétalisation des cours GS Parmentier22 k€
- DSIL 2025 Rénovation du réseau d'eau GS Pompidou150 k€
- DSIL 2025 Végétalisation cour d'école Pasteur60 k€

*** Métropole du Grand Paris 350 k€**

- Square René Coty (FIM 2024)350 k€

*** SIPPEREC..... 275 k€**

- Subventions 2023.....78 k€
- Subventions 2024.....44 k€
- Subventions 2025.....153 k€

*** CAF 94 172 k€**

- Quartier Jeunes 2023 (solde)168 k€
- Travaux climatisation CC la Ruche 20244 k€

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260609-DEL23AF090626-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

* AESN (Agence de l'Eau Seine-Normandie)	93 k€
- Rénovation du square René Coty.....	93 k€
* Ile-de-France Mobilités	50 k€
- Travaux d'aménagement ligne de bus 107 (solde)	50 k€
* Département du Val-de-Marne	9 k€
- Plan 50.000 arbres 2024	9 k€

Les cessions foncières approuvées par délibération du Conseil Municipal et non encore réalisées s'élèvent à 267 k€. Elles correspondent aux 2 appartements situés au 32 rue Bourgelat à vendre à l'ESH Maisons-Alfort pour 252 k€ et à une place de parking extérieur située au 51 avenue Foch pour 15 k€.

Le montant d'emprunt globalisé de 2,542 M€ inscrit en report de recettes correspond aux contrats suivants :

* le contrat d'emprunt (n°265) signé en décembre 2024 (non mobilisé) avec la Banque Postale pour un emprunt globalisé complémentaire avec un taux d'intérêt annuel fixe de 3,67% pour 542 k€.

* le contrat d'emprunt (n°266) signé en décembre 2025 (non mobilisé) avec le Crédit Agricole Ile-de-France pour le financement des investissements de l'exercice 2025 avec un taux d'intérêt fixe trimestriel de 3,51% sur 15 ans pour 2 M€.

Ces deux emprunts seront mobilisés sur l'exercice 2026.

Les autres reports de crédits concernent les opérations pour compte de tiers (commissariat de Police Nationale) pour 49 k€ et une consignation auprès de la CDC (53 avenue de Gaulle) pour 34 k€.

B- Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont égales à 23,244 M€ en 2025, soit un taux de réalisation de 82,1%.

Exercice budgétaire 2025 (k€)	Prévisions	Réalisations (1)	Taux
DÉPENSES RÉELLES	33.190	27.244	82,1%
Dépenses d'équipement	21.950	16.307	74,3%
Autres dépenses (D10+D27)	250	0	***
Emprunts et dettes assimilées (D16)	3.010	3.005	99,8%
Opérations pour comptes de tiers (D45)	85	36	***
Solde d'exécution N-1 (D001)	7.895	7.895	***
DÉPENSES D'ORDRE	2.656	2.667	***
DÉPENSES TOTALES	35.846	29.911	***

(1) – Hors RAR de dépenses d'investissement

1) Dépenses d'équipement

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260609-DEL23AF090626-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Les dépenses d'équipement sont constituées des dépenses d'investissement hors emprunts et dettes assimilées (amortissement en capital de la dette). Ces dépenses sont égales à 16,307 M€ sur l'exercice 2025 contre 14,374 M€ sur l'exercice 2024 (+13,5%).

Sur la période 2020-2025, les dépenses d'équipement réalisées se sont élevées à :

(En M€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses d'équipement	10,058	10,400	11,447	14,974	14,371	16,307	77,557
Travaux en régie	1,220	1,605	0	1,992	1,952	2,632	9,401
TOTAL	11,278	12,005	11,447	16,966	16,323	18,939	86,958

Au total, les dépenses d'équipement (travaux en régie compris) réalisés sur le Mandat Municipal 2020-2026 s'élèvent à 87 M€ contre 85 M€ pour le Mandat Municipal 2014-2020 (+2 M€).

Par secteur d'intervention, ces dépenses concernent principalement les opérations suivantes :

*** Bâtiments et services administratifs (chapitre 900) : 1,955 M€**
- Dont Informatique communale378 k€
- Dont Garage Municipal (avec acquisitions de véhicules)497 k€
- Dont CTM et ateliers894 k€

*** Sécurité (chapitre 901) : 1,356 M€**
- Dont Police Municipale (boucle optique et caméras)..... 1.232 k€
- Dont Police Municipale (CSU)124 k€

*** Enseignement (chapitre 902) : 3,494 M€**
- Dont travaux et mobiliers dans les écoles maternelles 1.938 k€
- Dont travaux et mobiliers dans les écoles élémentaires 1.273 k€
- Dont travaux et mobiliers au service de restauration scolaire.....278 k€

*** Culture Jeunesse et Sports (chapitre 903) : 2,550 M€**
- Dont travaux et mobiliers au NECC.....934 k€
- Dont travaux et mobiliers dans les gymnases municipaux.....330 k€
- Dont travaux et mobiliers dans les stades et tennis municipaux493 k€
- Dont travaux et mobiliers au Conservatoire Municipal323 k€
- Dont travaux et mobiliers au Théâtre Claude Debussy132 k€
- Dont travaux et mobiliers au Moulin Brûlé121 k€
- Dont travaux et mobiliers au Centre Aquatique101 k€

*** Action sociale (chapitre 904) : 0,093 M€**

*** Aménagement (chapitre 905) : 3,046 M€**
- Dont aménagement urbain.....124 k€
- Dont espaces verts urbains 2.170 k€
- Dont éclairage public659 k€

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260609-DEL23AF090626-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

* Action économique (chapitre 906) :	0,235 M€
- Dont marchés alimentaires et parkings publics souterrains	186 k€
* Environnement (chapitre 907) :	0,032 M€
* Transports (chapitre 908) :	3,586 M€
- Dont travaux de voirie communale	3.583 k€

2) Autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement sont constituées de :

- Amortissement en capital de la dette	3,005 M€
- Travaux supplémentaires pour le Commissariat (avenant)	0,036 M€

Le solde d'exécution à hauteur de 7,895 M€ sur l'exercice 2025 correspond à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au CA 2024.

3) Reports de dépenses de l'exercice 2025

Ces reports de dépenses sont égaux à 5,291 M€.

Ces crédits concernent des opérations d'investissement juridiquement engagées mais non mandatées (partiellement ou totalement) et dont les crédits seront repris en reports au BS 2026 mais qui peuvent être mandatés dès le début de l'exercice 2026 au vu de l'état des restes à réaliser d'investissement signé par l'ordonnateur et transmis au comptable public.

Les reports de dépenses (ou restes à réaliser) les plus significatifs (supérieurs à 200 k€) concernent :

* Travaux de réaménagement du conservatoire	513 k€
* Travaux dans les écoles élémentaires	481 k€
* Matériel informatique (services municipaux)	400 k€
* Provision pour acquisitions foncières dans le diffus	400 k€
* Travaux dans les espaces verts urbains	353 k€
* Travaux au centre aquatique	289 k€
* Travaux dans les bâtiments administratifs municipaux	286 k€
* Travaux sur voirie communale	277 k€
* Travaux dans les écoles maternelles	265 k€
* Travaux dans les parkings et galerie commerciale des Juilliottes	202 k€
* Déploiement de la vidéoprotection	202 k€
* Travaux sur réseau d'éclairage public	200 k€

III-LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2025

Le résultat de l'exercice budgétaire 2025 est constitué de la somme du déficit ou de l'excédent réalisé dans chacune des deux sections budgétaires (fonctionnement et investissement) en tenant compte des réalisations de l'exercice et des reports de recettes et de dépenses de la section d'investissement (restes à réaliser).

Conformément au référentiel budgétaire M57, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice. Aussi, le résultat de la section d'investissement ne constitue pas un déficit au sens strict mais correspond à un « besoin de financement » qui doit toujours être couvert par le résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Le CA 2025 fait apparaître, compte-tenu des reports de la section d'investissement, un résultat net qui se décompose comme suit :

Excédent de fonctionnement	+13,917 M€
Déficit d'investissement.....	-4,865 M€
<i>Dont déficit de clôture</i>	<i>-4,995 M€</i>
<i>Dont reports de recettes.....</i>	<i>+5,421 M€</i>
<i>Dont reports de dépenses.....</i>	<i>-5,291 M€</i>
<u>Soit un excédent net pour l'exercice 2025 de</u>	<u>+9,052 M€</u>

Depuis 2020, l'évolution du résultat de clôture (hors restes à réaliser de la section d'investissement) et de l'excédent net (en intégrant les restes à réaliser de la section d'investissement) de l'exercice est la suivante :

(En M€)	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat de clôture	+10,349	+10,673	+8,022	+5,401	+8,922
Solde RAR (RI-DI) (1)	-6,201	-7,193	-3,826	-1,741	+0,130
Excédent net CA	+4,147	+3,480	+4,197	+3,659	+9,052

(1) - Solde des reports d'investissement (recettes moins dépenses)

Le résultat de clôture (résultat de l'exécution budgétaire hors restes à réaliser de recettes et de dépenses de la section d'investissement) est égal à +8,922 M€ au 31/12/2025 ce qui conduit à un excédent net de +9,052 M€ pour l'exercice 2025 (en incluant les reports d'investissement).

Le niveau de cet excédent particulièrement élevé s'explique directement par la cession foncière réalisée en 2025 pour la vente à la société FRANCO-SUISSE du CTM 5-11 rue Pierre Semard pour un montant de 8 M€ hors taxes et une incidence financière de +6 M€ sur le résultat de l'exercice 2025 (8 M€ de recettes de cession minorées par une annulation de 2 M€ en recettes d'investissement du solde de l'emprunt de portage budgétaire inscrit en DM1 2024 pour l'acquisition de l'immeuble situé au 39-41 avenue Gambetta).

Hors cession foncière du CTM, l'excédent varie de +3,659 M€ en 2024 à 3,052 M€ en 2025 (-607 k€).
--

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20260609-DEL23AF090626-DE Date de télétransmission : 16/06/2026 Date de réception préfecture : 16/06/2026
--

Ce résultat sera affecté par délibération du Conseil Municipal et repris en report à nouveau lors du vote du BS de l'exercice 2026.

Cette reprise du résultat se traduira par l'inscription d'une recette de fonctionnement de +9,052 M€ au BS de l'exercice 2026 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le taux d'épargne brute (en % des recettes réelles de fonctionnement et hors reprise de l'excédent de l'exercice 2024) s'élève à 22,6% au CA 2025 contre 15,3% au CA 2024. Hors cession foncière exceptionnelle pour 8 M€ (5-11 rue Pierre Semard), le taux d'épargne brute reste égal à 15,3% en 2025 comme en 2024.

(En % des RRF)	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'épargne brute (hors R002)	18,2%	16,5%	15,1%	15,3%	22,6%

La CAF (capacité d'autofinancement) évolue comme suit au compte de gestion 2021-2025 :

(En M€)	2021	2022	2023	2024	2025
CAF Brute (1)	10,532	8,868	11,048	9,068	10,257
CAF brute (en €/hab.)	187 €	156 €	191 €	185 €	176 €
CAF Nette (2)	7,005	5,458	6,061	7,826	7,252
CAF nette (en €/hab.)	125 €	96 €	105 €	134 €	124 €

(1) – CAF Brute hors R002

(2) – CAF Nette hors D001 (CAF Brute moins annuité en capital de la dette)

L'évolution de la situation financière de la ville montre une stabilisation de la capacité de désendettement sur la période 2018-2025 à un niveau très acceptable. Ce ratio prudentiel indique le nombre d'années dont a besoin la collectivité pour rembourser toute sa dette en capital en affectant toute sa CAF brute annuelle exprimée en nombre d'années.

La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser toute sa dette en capital si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel.

La capacité de désendettement est obtenue en divisant l'encours de dette communal par l'épargne brute (ou autofinancement brut) exprimée en nombre d'années :

- * un résultat inférieur à 5 indique un endettement limité,
- * un résultat supérieur à 5 et inférieur à 10 indique un endettement moyen,
- * un résultat supérieur à 10 et inférieur à 15 indique un endettement fort avec un seuil d'alerte à 12,
- * au-delà de 15, ce ratio indique une situation financière très difficile.

La capacité de désendettement de la ville (calculée au niveau du compte administratif et non du compte de gestion) est restée constamment inférieure à 2 années depuis 2018.

